

PROGRAMME DE MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (formation continue SST)

Pour quoi ?

Cette formation d'une durée minimum de 7 heures permet aux agents formés d'actualiser et de maintenir leurs compétences de sauveteurs secouristes du travail.

Pour qui ?

Public visé : Sauveteur secouriste du travail des collectivités et établissements publics de la Sarthe souhaitant maintenir sa certification

Remarque : seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont **aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues au SST**, pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

PERIODICITE DE CETTE FORMATION

Afin de maintenir sa certification, le sauveteur secouriste du travail doit suivre une formation maintien et actualisation des compétences tous les 24 mois.

DEROULE DE LA FORMATION

Présentation de la formation et de son organisation
Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et /ou secours
Actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail

Les critères d'évaluation utilisés pour la validation des stagiaires sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des sauveteurs secouristes du travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.